

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
 -----  
**Département des Alpes de Haute-Provence**  
 -----  
**Service départemental d'incendie et de secours**

**DELIBERATION N° 2025-08(GRH)**

Date de convocation	27 février 2025
Nombre d'élus en exercice	5
Présents	3
Absents	2
Votants	3
Réception en Préfecture le	
Délibération certifiée exécutoire le	

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU BUREAU**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL

Étaient présents Madame Patricia PAUL, 1<sup>e</sup> vice-présidente, Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>e</sup> vice-président

**Objet : Filière sapeurs-pompiers professionnels : Modification du régime indemnitaire - IAT**

**Le président expose :**

Par lettre de mission du 6 février 2024, l'autorité territoriale a souhaité, après sollicitation des représentants du personnel, qu'une réflexion globale soit conduite au sein de l'établissement public afin d'étudier les régimes indemnitaires actuellement attribués, au regard des missions exercées, des sujétions particulières, de la charge de travail, tout en portant une attention particulière aux différentes filières ainsi qu'à la répartition femmes/hommes

Plusieurs réunions ont eu lieu entre février et septembre 2024 avec les représentants désignés par les deux organisations syndicales présentes au sein de l'établissement et le groupement ressources humaines Des COPIL ont également eu lieu pour faire le point sur l'avancement et finalisé les propositions

Peuvent prétendre à l'octroi de l'IAT les fonctionnaires (titulaires et stagiaires) relevant de la catégorie C et de la catégorie B dont la rémunération n'excède pas l'indice brut 380

Il est proposé de valoriser les fonctions suivantes par la mise en place de l'indemnité d'administration et de technicité sur les postes suivants .

Affectation	Fonction	Grade	Coefficient de l'IAT
CTA CODIS	Chef de salle opérationnelle	Adjudant de SPP	2
	Adjoint au chef de salle opérationnelle Chef opérateur ou opérateur de salle opérationnelle	Adjudant de SPP Sergent de SPP Caporal-chef de SPP Caporal de SPP	1.5
Centres d'incendie et de secours	Sous-officier de garde	Adjudant de SPP	05
	Equipier	Sergent de SPP	

Accusé de réception en préfecture  
 004-280400169-20250313-B2025-08-GRH-DE  
 Date de télétransmission : 17/03/2025  
 Date de réception préfecture : 17/03/2025

		Caporal-chef de SPP Caporal de SPP	
	Référénts SPP (quand le chef de centre est SPV)*	Adjudant de SPP	2
		Sergent de SPP Caporal-chef de SPP Caporal de SPP	1.5
Groupement ressources humaines	Responsables pédagogiques	Adjudant de SPP Sergent de SPP	2 1.5

\*un référent par CIS

L'ensemble de ces dispositions prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025

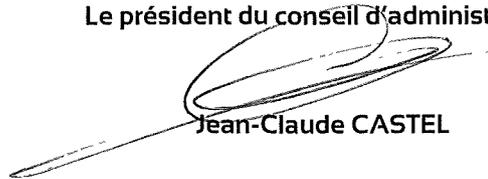
Le comité social territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 27 février 2025

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2025

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer, d'autoriser le Président à signer les arrêtés correspondants et abroger la délibération du CASDIS n° 2017-43 du 20 juin 2017

Après en avoir délibéré les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20250313-B2025-08-GRH-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2025  
Date de réception préfecture : 17/03/2025